

**Fiche de données de sécurité**

Suivant les règlements (CE) N° 1907/2006 & (CE) N° 1272/2008

Numéro de FDS AR7      Date de création 01 May 1995      Date de la dernière révision 21 February 2022

**1 - Identification du produit et de la société**

**1.1 - Identification du produit**

Tradenames:

1.2 - Utilisation du produit

1.3 - Identification du produit et de la société

SITES INTERNET

1.4 - Numéro d'urgence:

**2 - Identification des dangers**

2.1 - CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE

2.2 - ELEMENTS D'ETIQUETAGE

2.3 - AUTRES DANGERS NE DONNANT PAS LIEU A CLASSIFICATION

**3 - Composition / Information sur les composants**

**4 - Premiers secours**

4.1 - Description des premiers secours

PEAU:

YEUX:

NEZ ET GORGE:

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**5 - Mesures de lutte contre l'incendie**

5.1 - Moyens d'extinction

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

5.3 - Conseils aux pompiers

**6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

6.1 - INDIVIDUEL ET PROCEDURES D'URGENCE

6.2 - PRECAUTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT

6.3 - METHODES ET MATERIAUX POUR LA RETENTION ET LE NETTOYAGE

6.4 - Référence à d'autres sections

**7 - Manipulation et stockage**

7.1 - PRECAUTIONS POUR UNE UTILISATION EN TOUTE SECURITE

7.2 - CONDITIONS DE STOCKAGE EN TOUTE SECURITE

7.3 - UTILISATIONS FINALES SPECIFIQUES

## 8 - Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

### 8.1 - LIMITES D'EXPOSITION

Les réglementations concernant la prévention et les valeurs limites d'exposition peuvent différer d'un pays à l'autre. Déterminer quelle valeur limite d'exposition s'applique pour l'opération concernée et se conformer aux réglementations locales. S'il n'existe pas de valeur réglementaire ou autre, un hygiéniste du travail pourra vous assister par une évaluation spécifique de votre poste de travail et faire des recommandations sur le choix de protections respiratoires appropriées. Des exemples de valeurs limites d'exposition en vigueur dans différents pays sont donnés ci-dessous (en Janvier 2010).

PAYS	LIMITES D'EXPOSITION*				SOURCE
	Poussière respirable	Silice cristalline	Quartz	Cristobalite	
Allemagne	3 mg/m <sup>3</sup>				TRGS 900
France	5 mg/m <sup>3</sup>		0.10 mg/m <sup>3</sup>	0.05 mg/m <sup>3</sup>	Décret 97-331 du 10 avril 1997
R.U.	4 mg/m <sup>3</sup>	0.30 mg/m <sup>3</sup>			HSE - EH40

\* Concentrations gravimétriques de la poussière respirable – moyenne pondérée par le temps sur 8 heures.

#### Informations sur les procédures de surveillance

### 8.2 - CONTROLE DE L'EXPOSITION

#### 8.2.1. Mesures de contrôle techniques appropriées

##### 8.2.1. Mesures de contrôle techniques appropriées

Revoir les procédés afin d'identifier les sources potentielles d'exposition aux poussières.

Des systèmes d'extraction, captant les poussières à la source peuvent être utilisés. Exemple: tables ventilées, appareillages permettant de contrôler les émissions de poussière, équipement de manipulation.

Maintenir les postes de travail propres. Pour le nettoyage, utiliser un aspirateur. Ne pas utiliser de balai ou d'air comprimé.

Si nécessaire, consulter un hygiéniste du travail pour des recommandations appropriées et des mesures de préventions.

L'utilisation de produits spécialement adaptés à vos procédés aidera à contrôler les émissions de poussière. Certains produits peuvent être livrés prêt à l'emploi sans nécessiter de découpe ou d'usinage. Certains produits peuvent être traités ou emballés afin de minimiser l'émission de poussière durant la manipulation. Consulter votre fournisseur local pour de plus amples informations.

#### 8.2.2 - EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

##### PROTECTION DE LA PEAU

L'utilisation de gants et de vêtements de protection est recommandée. Après utilisation, nettoyer les vêtements de travail afin d'en retirer l'excès de fibres avant de les enlever (utiliser un aspirateur, ne pas utiliser d'air comprimé).

##### PROTECTION DES YEUX

Lorsque cela s'avère nécessaire, porter des lunettes de sécurité avec protections latérales.

##### PROTECTION RESPIRATOIRE

Pour des concentrations en poussière situées en dessous de la valeur limite d'exposition, l'utilisation d'une protection respiratoire n'est pas obligatoire mais des masques du type FFP2 peuvent être proposés sur la base d'une utilisation volontaire.

Pour des opérations de courtes durées où les dépassements de concentrations n'excèdent pas dix fois la valeur limite d'exposition, utiliser une protection respiratoire de type FFP2.

En cas de concentration plus importante ou lorsque la concentration n'est pas connue, prière de prendre contact avec votre société et/ou votre fournisseur local Thermal Ceramics.

#### INFORMATION ET FORMATION DES OPERATEURS

Le personnel devrait être formé aux bonnes pratiques de travail et informé de la réglementation locale applicable.

#### 8.2.3 - CONTRÔLE DES EXPOSITIONS ENVIRONNEMENTALES

Consulter les valeurs applicables dans les réglementations locales, nationales ou européennes pour les émissions dans l'air, l'eau et dans le sol. Pour ce qui concerne les déchets, référez-vous au paragraphe 13.

## 9 - Propriétés physiques et chimiques

INFORMATIONS SUR LES PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	Not applicable
ASPECT	Not applicable
ASPECT	Not applicable
ODEUR	Not applicable
Seuil d'odeur	Not applicable
pH	Not applicable
Point de fusion	Not applicable
POINT D'EBULLITION	Not applicable
POINT D'ÉCLAIR	Not applicable
Vitesse d'évaporation	Not applicable
INFLAMMABILITE	Not applicable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Not applicable
PRESSION DE VAPEUR	Not applicable
Pression de vapeur	Not applicable
DENSITE RELATIVE	Not applicable
SOLUBILITE	Not applicable
COEFFICIENT DE PARTAGE	Not applicable
AUTO-INFLAMMABILITE	Not applicable
Température de décomposition	Not applicable
Viscosité	Not applicable
Caractéristiques des particules	Not applicable
DANGERS D'EXPLOSION	Not applicable
PROPRIETE COMBURANTE	Not applicable

## 10 - Stabilité et réactivité

### 10.1 - REACTIVITE

### 10.2 - STABILITE CHIMIQUE

### 10.3 - POSSIBILITES DE REACTIONS

### 10.4 - CONDITIONS A EVITER

### 10.5 - MATERIAUX INCOMPATIBLES

### 10.6 - PRODUITS DE DECOMPOSITION

## 11 - Informations toxicologiques

### TOXICOCINETIQUE, METABOLISME ET DISTRIBUTION

### 11.1 - INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

## 12 - Informations écologiques

### 12.1 - Informations d'écotoxicité

### 12.2 - Persistance et dégradabilité

### 12.3 - Potentiel de bioaccumulation

### 12.4 - Mobilité dans le sol

### 12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

### 12.6 - Propriétés de perturbation endocrinienne

### 12.7 - Autres effets néfastes

## 13 - Considérations relatives à l'élimination

## 14 - Informations relatives au transport

## 15 - Informations Réglementaires

### 15.1 - REGLEMENTATION/LEGISLATION SPECIFIQUES POUR LES SUBSTANCES OU LES MELANGES

### 15.2 - Protection of Workers

## 16 - Autres informations

Sommaire des révisions

Fiche technique